

Cours d'eau : plusieurs réglementations **Plusieurs définitions (n°2/4)**

Sujet de la formation	Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques (LEMA)	Bandes Tampons Bonnes Conditions Agricoles Environnementales (BCAE)	Zones Non Traitées (ZNT)
• Références réglementaires	Nomenclature Loi sur l'Eau Art.R214-1 du code de l'environnement 2006	Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles des bonnes conditions agricoles et environnementales	L253-1 du code rural – arrêté du 12/09/2006 (nouvel arrêté en cours)
• Pratiques encadrées	Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagement pouvant impacter directement ou indirectement le cours d'eau	Traitements phytosanitaires et fertilisation Couverture du sol	Traitements phytosanitaires
• Cartographie de référence	Carte DDTM34 cartographie des cours d'eau en deux catégories : BLEU = cours d'eau à enjeu biologique JAUNE = cours d'eau à enjeu hydraulique	Carte DDTM34 : Liste positive des cours d'eau « BCAE » consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault : En résumé, Traits bleus continus et traits bleus discontinus nommés sur la carte IGN	Cours d'eau, plans d'eau, fossés, points d'eau permanents ou intermittents en bleu (points, traits continus et discontinus) sur la carte IGN
• Objet du classement	BLEU = toutes les rubriques de la nomenclature : prélèvements, rejets, obstacles, entretien, ... JAUNE = une partie des rubriques de la nomenclature : entretien des cours d'eau	Une bande tampon est une zone végétalisée minimale de 5m de large devant être laissée entre le cours d'eau et la culture.	Une ZNT est la distance à respecter lors de la pulvérisation par rapport aux points d'eau : 4 classes de ZNT selon le produit et son usage (5, 20, 50 et 100m)
• Conséquences	Pour l'entretien des cours d'eau : - BLEU = Déclaration des travaux à faire <u>avant</u> de les mener (DICTR) - JAUNE = Pas de formalité administrative	Sur cette bande : - Interdiction de traitement phytosanitaire et d'apport fertilisant - Couvert permanent obligatoire (spontané ou semé) herbacé, arbustif et/ou arboré	Pour savoir quelle ZNT respecter, reportez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez. En l'absence de mention sur l'étiquette du produit, la ZNT par défaut est de 5m.



Les trois définitions de cours d'eau répondent à trois réglementations en vigueur que l'agriculteur se doit de respecter dans les trois situations de cours d'eau.

